

TRANSPORTS SCOLAIRES

Année 2017/2018

En application de la décision du conseil communautaire du 16 décembre 2016.
Loi du 6 janvier 1978 : droit d'accès et de rectification aux données nominatives vous concernant.



NOUS CONTACTER :

- ✉ Par email : transports@roannais-agglomeration.fr
- ☎ Par téléphone : 04-26-24-92-85

PERMANENCES :

- Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- Les mercredis de 13h00 à 16h30.

**À RENDRE
AU PLUS TARD LE
6 NOVEMBRE 2017**

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

TRANSPORT PAR VOITURE PARTICULIÈRE – AIDE AUX ÉLÈVES INTERNES

Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir, de l'établissement scolaire de votre enfant ou vous avez retiré un dossier au Service Transports de Roannais Agglomération, ou téléchargé **l'imprimé concernant une demande d'aide** :

- Pour l'usage de la **VOITURE PARTICULIÈRE, À TITRE EXCLUSIF**, sur le trajet domicile/établissement,
- Ou pour percevoir l'aide au transport réservée aux **ÉLÈVES INTERNES**.

Le Règlement Transports concerne tous les **élèves domiciliés sur le Ressort Territorial de Roannais Agglomération** (consultez la liste des 40 communes). Ce dossier doit être retourné directement au Service Transports de Roannais Agglomération (durant les heures de permanences) **AU PLUS TARD LE 6 NOVEMBRE 2017**.

LES DOSSIERS SONT À RETOURNER À L'ADRESSE SUIVANTE :

Le cachet de la poste faisant foi

NOUVEAUTE 2017 : Vous pouvez faire votre demande en ligne à partir du 4 septembre 2017 sur www.aggloroanne.fr

Roannais Agglomération
Service Transports
63 Rue Jean Jaurès – CS 70005
42311 ROANNE CEDEX

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DU DOSSIER PAPIER:

- Le dossier doit être **dûment rempli** et les informations renseignées doivent être fiables.
- Le dossier doit être obligatoirement accompagné d'un **RIB ou RIP et de l'avis d'imposition 2016**.
- Le **cachet de l'établissement scolaire et la signature du représentant légal** sont obligatoires.

! TOUT DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE INCOMPLET OU DÉPOSÉ APRÈS LE 6 NOVEMBRE 2017 INCLUS, NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET AUCUNE AIDE NE POURRA ÊTRE VERSÉE.

Après examen de vos droits, la subvention sera versée par virement bancaire au cours du **TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

IL APPARTIENT À LA FAMILLE DE TENIR INFORMÉ LE SERVICE TRANSPORTS DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION DES CHANGEMENTS DE COORDONNÉES BANCAIRES OU TÉLÉPHONIQUES.

LE DISPOSITIF DE DEMANDE D'AIDE NE CONCERNE PAS :

- **LES ÉTUDIANTS** (enseignements supérieurs, BTS, classes préparatoires)
- **LES ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN CLIS** (classes pour l'inclusion scolaire)
- **LES ÉLÈVES EN ALTERNANCE RÉMUNÉRÉE** (apprentissage, formations, ...)



Ils peuvent bénéficier du **DISPOSITIF D'OUVERTURE AU PUBLIC** et/ou bénéficier d'une aide par le **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**
(Voir les conditions auprès du Département de la Loire)

RAPPEL :

L'attribution de l'aide pour l'utilisation de la voiture particulière et l'aide forfaitaire destinée aux élèves internes, permet de compenser l'absence de transport collectif et en aucun cas à financer des trajets pour convenances personnelles.

CADRE RESERVÉ AU SERVICE TRANSPORTS DE ROANNAIS AGGLOMÉRATION

DOSSIER COMPLET

REÇU LE :

SAISI LE :

DOSSIER INCOMPLET

Préciser :

Pour tous les dossiers :

- Distance kilométrique
- Point de montée
- Point de descente

- Dernier avis d'imposition 2016
- RIB ou RIP

- Signature du représentant légal
- Cachet de l'établissement
- Cachet de l'organisateur local si nécessaire

DOSSIER FINALISÉ LE :

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les dispositifs d'aide applicables ne dispensent pas de l'étude des droits conformément au respect des conditions générales (**TITRE II, 1. CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES du Règlement Transports**).

Dans le cadre de l'aide attribuée pour l'utilisation de la voiture particulière (voir conditions au **TITRE II, 6.2. du Règlement Transports**), une seule aide par famille pourra être attribuée (l'aide la plus avantageuse sera retenue).

Dans le cadre de l'aide attribuée pour les élèves internes (voir conditions au **TITRE II, 6.3. du Règlement Transports**), si la famille est composée de plusieurs enfants placés en internat, l'aide pourra être attribuée pour chacun des élèves répondant à ces conditions.

Dans le cas d'une famille avec plusieurs enfants à statut différent (demi-pensionnaire ou externe et interne), le cumul d'aide pour l'utilisation de la voiture particulière et d'aide pour élèves internes est possible.

Les aides aux transports sont accordées sous réserve du respect des conditions de ressources ci-dessous figurant sur **L'AVIS D'IMPOSITION 2016 DU REPRÉSENTANT LÉGAL** :

NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE	1	2	3	4	5 enfants et plus
Eligible si le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à :	32 297 €	38 990 €	45 867 €	51 692 €	+ 3 171 € par enfant supplémentaire

LA DEMANDE EST VALABLE UNIQUEMENT POUR UNE ANNÉE SCOLAIRE ET DEVRA ÊTRE RENOUELÉE CHAQUE ANNÉE. DE MÊME, LA FOURNITURE DU RIB OU RIP ET DE L'AVIS D'IMPOSITION EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE.

TRANSPORTS SCOLAIRES EN VOITURE PARTICULIÈRE

BÉNÉFICIAIRES

Lorsqu'il n'existe aucun service de transport collectif entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire, la famille peut être indemnisée des frais effectués en voiture particulière.

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent respecter les deux conditions suivantes :

- **LA DISTANCE À PARCOURIR DOIT ÊTRE D'AU MOINS 3 KM,**
- **L'ÉLÈVE DU CYCLE PRIMAIRE DOIT ÊTRE INSCRIT DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PUBLIC OU PRIVÉ DE LA COMMUNE OU LE PLUS PROCHE DE SON DOMICILE.**

Les collégiens et lycéens ne sont pas soumis à cette dernière condition.

Si l'établissement scolaire dispose d'un **internat** et qu'il se situe à **plus de 20 km du domicile de l'élève**, la famille ne pourra prétendre à l'indemnité voiture particulière.

BARÈME

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'indemnité versée par Roannais Agglomération est de **0,14 € par km**.

Elle sera calculée à raison d'un aller-retour par jour pour un **forfait de 175 jours par an**.

UNE SEULE AIDE SERA ACCORDÉE PAR FAMILLE (l'aide la plus avantageuse sera retenue).

L'AIDE EST VERSÉE AU PRORATA DU NOMBRE DE MOIS DE SCOLARITÉ (un contrôle est effectué auprès des établissements en fin d'année scolaire) et sera **versée au cours du troisième trimestre de l'année scolaire**.

L'AIDE POUR L'UTILISATION DE LA VOITURE EST PLAFONNÉE A 300 € ET SOUMISE AU RESPECT DES CONDITIONS DE RESSOURCES (Cf. conditions générales ci-dessus ou règlement transports téléchargeable sur www.aggloroanne.fr)



Lorsque pour un même domicile, plusieurs élèves sont transportés en voiture particulière à des horaires différents ou pour des trajets différents, une demande par élève sera complétée et seule l'aide la plus avantageuse sera versée.

TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES INTERNES

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉLÈVES INTERNES

Les élèves internes devront obligatoirement être **inscrits dans un établissement situé dans un département limitrophe du Département de la Loire** et à une **distance maximale de 200 km** de leur domicile.

Allier – Ardèche – Haute-Loire – Isère – Puy-de-Dôme – Rhône – Saône-et-Loire



Les élèves COLLÉGIENS INTERNES ne peuvent pas prétendre à cette aide, sauf ceux inscrits à la MFR de St-Germain-Lespinasse, à la MFR de Vougy et au Lycée Agricole Privé Etienne Gauthier de Nandax.

BÉNÉFICIAIRES (ÉLÈVES INTERNES OU AYANT UN DOMICILE DE SEMAINE)



POUR VÉRIFIER SI MON ENFANT PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE POUR ÉLÈVE INTERNE: Je consulte la liste des services spéciaux (voir annexe du Règlement Transports).

⇒ IL N'EXISTE PAS DE SERVICES SPÉCIAUX :

En l'absence de services spéciaux, **LES ÉLÈVES INTERNES PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE FORFAITAIRE ANNUELLE** prenant en compte la distance administrative entre la commune du domicile et la commune de l'établissement scolaire.

- Dans ce cas, **l'organisation matérielle et financière du transport reste à l'entière charge des familles.**
- **L'AIDE EST VERSÉE AU TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE EN FONCTION DU NOMBRE DE MOIS DE SCOLARITÉ** (un contrôle est effectué auprès des établissements en fin d'année).

⇒ IL EXISTE DES SERVICES SPÉCIAUX COUVRANT LE TRAJET :

L'ENFANT BÉNÉFICIERA D'UNE CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES MAIS LA FAMILLE NE POURRA PAS PRÉTENDRE À L'OBTENTION D'UNE AIDE.

Il pourra emprunter les services spéciaux de transports scolaires quotidiens, ou spécifiques aux internes quand ceux-ci existent, aux mêmes tarifs que les élèves demi-pensionnaires ou externes.

- Dans ce cas, l'élève doit **compléter un dossier d'inscription, POUR OBTENIR UNE CARTE DE TRANSPORT, et le faire viser par l'autorité organisatrice de second rang** (établissement scolaire, association, commune, syndicat intercommunal, ou des écoles, ...).
- La partie du transport qui n'est pas considérée comme un service spécialisé reste à l'entière charge des familles (SNCF, STAR, STAS, TCL, et autres lignes régulières).

⇒ IL EXISTE DES SERVICES SPÉCIAUX COUVRANT PARTIELLEMENT LE TRAJET :

La famille aura la possibilité de choisir entre :

- **OBTENIR UNE CARTE DE TRANSPORT** : valable uniquement sur les services spéciaux (hors SNCF, STAR, STAS, TCL, et autres lignes régulières) et ne pourront pas bénéficier d'une aide aux transports.
- **OBTENIR UNE AIDE** : attribution d'une aide sur la totalité du trajet, mais le transport de l'élève (services spéciaux, SNCF, STAR, STAS, TCL, et autres lignes régulières) reste à l'entière charge des familles qui ne pourront prétendre à l'obtention d'un titre de transport.

BARÈMES

DISTANCE RETENUE	30 KM AU PLUS	ENTRE 31 ET 60 KM	ENTRE 61 ET 90 KM	PLUS DE 90 KM
BARÈME GÉNÉRAL	188 €	261 €	334 €	453 €

ATTRIBUTION SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS DE RESSOURCES

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE 2017-2018

TRANSPORT PAR VOITURE PARTICULIÈRE – AIDE AUX ÉLÈVES INTERNES



AGRAFEZ VOS PIÈCES JOINTES (RIB, avis d'imposition) ICI

ÉLÈVE	
Nom :
Prénom :
Sexe : Date de Naissance :
Adresse d'habitation si différente du représentant légal :	
.....	
.....	

REPRÉSENTANT LÉGAL ou ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal et Commune :
Email :
Tél. : Mobile :

SCOLARITÉ 2017-2018	
Établissement :
Commune :
Classe :
Qualité de l'élève (entourez) :	Demi-pensionnaire Externe Interne
L'établissement dispose-t-il d'un internat ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Type d'établissement (entourez) :	Public Privé sous contrat Privé hors contrat
Qualité de l'établissement (entourez) :	École Collège Lycée : général technologique professionnel agricole
Inscrit depuis le début de l'année :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Depuis le :
La famille a-t-elle effectuée une autre demande d'aide pour l'année scolaire en cours ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez le Nom et Prénom de l'autre l'enfant concerné :

TRAJET DOMICILE/ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉ PAR L'ÉLÈVE			
Inscrire uniquement le sens « aller »			
* Renseigner tous les champs et distance			
VOITURE PARTICULIÈRE (adresses précises et complètes)	Adresse de départ	Adresse de l'établissement	Distance entre les deux :
<input type="checkbox"/> Je confirme qu'il n'existe pas de service collectif entre mon domicile et l'établissement scolaire de mon enfant.			
ÉLÈVE INTERNE (en l'absence de services spéciaux)	Commune de départ	Commune d'arrivée	Distance entre les deux :
<input type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié que mon enfant n'utilisera pas de services spéciaux . Pour cela, j'ai consulté la « Liste des services spéciaux des organisateurs locaux » en annexe du Règlement Transports et consultable sur le site internet de Roannais Agglomération.			

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER	
* Les documents sont identiques pour les demandes d'aide au transport en voiture particulière et pour les élèves internes	
<input type="checkbox"/> Un RIB ou RIP <input type="checkbox"/> Le dernier avis d'imposition 2016	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris pleinement connaissance des informations et conditions concernant l'attribution des aides de Roannais Agglomération.

REPRÉSENTANT LÉGAL	CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT	CACHET DE L'AO2
<input type="checkbox"/> Je certifie de l'exactitude des renseignements ci-contre. Date : _____ Signature : _____	Date : _____	Date : _____